



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Toute demande sujette aux PIIA est évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et par le Conseil municipal, voir section 4.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

**DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

NO. DEMANDE: _____

NO. PERMIS: _____

Type de permis : TRAVAUX DE REMBLAI OU DE DÉBLAI

Début des travaux : _____

Fin prévue des travaux : _____

Coût des travaux : _____

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

Requérant :

Le propriétaire L'exécutant des travaux

Autre : _____

Exécutant des travaux

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

RBQ : _____

NEQ : _____

SECTION 2 : EMPLACEMENT

Matricule : _____ Zone : _____
Cadastre du Québec : _____ Adresse : _____

SECTION 3 : DOCUMENTS À REMETTRE AVEC LA DEMANDE

Liste de vérifications – Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée. Toute demande de certificat d'autorisation doit être adressée au fonctionnaire désigné et doit comprendre les plans et documents suivants en deux (2) exemplaires.

- 1) Les noms et adresses du propriétaire de l'immeuble et de la personne ou de la compagnie qui exécutera les travaux, avec la procuration écrite, s'il y a lieu, du propriétaire ;
- 2) Un plan fait à l'échelle et illustrant le terrain ou partie de terrain ou les travaux de déblai et/ou remblai sont prévus, les cotes de niveau actuelles et prévues et la localisation du cours d'eau ou du plan d'eau, le cas échéant;
- 3) Les raisons justifiant les travaux de remblai ou de déblai;
- 4) Les mesures de régénération, de plantation et d'atténuation envisagées;
- 5) Les mesures d'atténuation doivent obligatoirement être accompagnées d'un plan de gestion des eaux de surface en indiquant le patron de drainage général du site, les types de mesures préventives et leur localisation. À titre indicatif, ce plan doit identifier ou seront appliquées les différentes mesures de contrôle et d'atténuation telles les bassins de sédimentation dans les fossés situés dans le bas des pentes, les digues réduisant la vitesse de l'eau dans les fossés à risque, le recouvrement de perré sur les épaulements des ponceaux, la revégétalisation des talus inclinés, les dispositions pour les travaux de déboisement et de dynamitage afin de contrôler l'érosion et gérer les eaux de ruissellement et toutes autres mesures jugées nécessaires;
- 6) Pour tout travaux en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, il est obligatoire de procéder à l'application des mesures de mitigations telles que l'installation d'une barrière de géotextile ou de ballots de pailles ou paillis de paille vierge, visant à minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et cours d'eau;
- 7) La durée des travaux;
- 8) Un minimum de cinq (5) photographies du site avant les travaux.

Accès par le lac : Veuillez nous confirmer ce qui suit :

- ❖ De quelle façon allez-vous mobiliser et démobiler les équipements nécessaires aux travaux en passant dans la bande riveraine ? (Cette entrée au site demeure temporaire et doit être remise à l'état naturel) ;
- ❖ Quelle mesure de végétalisation prendrez-vous lorsque les travaux seront terminés ?

SECTION 4 : LES INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-006 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

Demande assujettie :

- La subdivision d'un terrain, applicable aux zones visées par les PIIA-02 – Sommets et versants de montagnes et PIIA-03 – Corridor faunique ;
- **La construction d'un nouveau bâtiment ;**
- **Tout agrandissement d'un bâtiment existant ;**
- La coupe d'arbre(s), applicable aux zones visées par le PIIA-03 – Corridor faunique ;
- L'implantation et la modification d'une enseigne ;
- **Tout ouvrage ayant un impact sur l'aspect visuel extérieur, notamment, l'aménagement paysager, implantation du réseau électrique, remblais, déblais, clôture, muret, piscine, spa, équipement mécanique fixe.**

Documents requis pour l'étude de la demande :

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être présentée en trois (3) exemplaires papier et **un (1) exemplaire informatique** au fonctionnaire désigné et doit comprendre l'information et les documents suivants en plus des documents requis au règlement sur les permis et certificats.

- Le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
- Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
- L'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies ;
- La date, le titre, le nord astronomique et l'échelle des plans ;
- Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, espace boisé, etc.), s'il y a lieu ;
- Tout autre document exigé par le présent règlement.
- Le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction ;
- L'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté ;
- Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas ;
- Des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants, s'il y a lieu ;
- L'échantillon des matériaux de revêtement utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur ;
- Un plan d'aménagement forêt-faune, pour les ouvrages dans la zone Va-17 soumis au PIIA-03 ;
- Tout autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

Frais de la demande : 100 \$ (non remboursable)

AVIS : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

Note : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.